

De plus, le conseil inaugurera et poursuivra des recherches sur des problèmes intéressant directement et immédiatement les services armés ou la défense du Canada en général. Ces travaux de recherches se poursuivront aux établissements de recherche maintenus par le conseil ou autres organismes.

L'organisation du conseil comprend un personnel central scientifique et administratif de coordination et les établissements de recherche suivants inaugurés durant la guerre: (1) Etablissement canadien de recherches et d'exploration sur l'armement, Valcartier (Qué.); (2) la station expérimentale, Suffield (Alb.); (3) les laboratoires de la guerre chimique et le laboratoire de la propagation des ondes hertziennes, Ottawa (Ont.).

L'activité du conseil ne doit pas chevaucher celle des autres organismes de recherches. La législation adoptée par le Parlement en 1947 change le conseil de coordonner ses travaux avec ceux du Conseil national de recherches et autres organismes et compagnies s'occupant de recherches et d'exploitation scientifiques et l'autorise à établir des bourses d'études et à accorder des subventions en vue de recherches et d'études intéressant la défense nationale.

Section 5.—Le H.M.C.S. *Royal Roads*, collège de la M.R.C. et du C.A.R.C.

Par suite de la réorganisation du H.M.C.S. *Royal Roads*, annoncée par le ministre de la Défense nationale le 2 avril 1947, l'ancien Collège royal de la marine canadienne s'occupe maintenant de la formation d'officiers pour la marine et l'aviation. Le collège sera connu sous le nom de H.M.C.S. *Royal Roads*, R.C.N.-R.C.A.F. College, et sera dirigé par un conseil de gouverneurs sous la présidence du ministre de la Défense nationale. Les cours seront donnés par des officiers de la M.R.C. et du C.A.R.C. et par des professeurs et des instructeurs civils.

La loi de 1910 sur le service de la Marine, qui autorisait l'établissement de la Marine royale canadienne, pourvoyait à la création d'un collège pour l'instruction des officiers de la marine. Halifax fut choisi comme l'endroit le plus favorable et le vieil hôpital de la marine du port maritime fut jugé convenable pour l'établissement du Collège royal de la Marine du Canada. Il fut cependant reconnu qu'un établissement plus approprié devrait être érigé aussitôt que possible. L'ancien hôpital militaire logeait 45 cadets. Le collège fut inauguré en janvier 1911, le personnel de marine étant prêté par l'Amirauté, tandis que les instructeurs civils étaient recrutés au Canada. En octobre 1910, le titre "royal" fut ajouté, du consentement du Roi, privilège conféré à cette institution avant la Marine royale canadienne elle-même.

Après l'explosion dans le port d'Halifax le 6 décembre 1947, l'édifice du Collège, bien que les murs et le toit fussent intacts, était dans un tel état que le personnel et les cadets ont dû être envoyés à Kingston pour la session scolaire suivante. En septembre 1918, le Collège a été transféré à Esquimalt (C.-B.) où il est demeuré jusqu'en 1922. Le transfert à Esquimalt n'avait jamais été considéré comme permanent mais, avant qu'un endroit définitif soit fixé, une compression rigoureuse des dépenses navales a supprimé le problème. Le budget du Service en 1922 était de \$1,500,000. Le Collège a fermé ses portes et, au cours des vingt années suivantes, les officiers permanents de la Marine ont reçu leur entraînement avec la Marine royale. Les amiraux et autres officiers supérieurs de la M.R.C. actuelle avaient cependant terminé leur instruction avant la disparition du Collège royal de la Marine du Canada.